

# ROTARY CLUB INTERNATIONAL

MAISONS-ALFORT - Val de Marne - France  
District N°1770 - Club N°11377



**Samedi 30 Novembre 2024**



## MARCHÉ de NOËL du ROTARY

Dans le Centre Socioculturel la Croix des Ouches  
33, av de la République 94700 Maisons-Alfort

### Information

L'ensemble des revenus de ce  
**MARCHÉ de NOËL** seront reversés à  
l'association  
**MAGIE A L'HÔPITAL**  
Pour les enfants hospitalisés



[www.magie-hopital.com](http://www.magie-hopital.com)

<https://rotary-94.fr>

# ROTARY CLUB INTERNATIONAL

MAISONS-ALFORT - Val de Marne – France  
District N°1770 - Club N°11377



**Samedi 30 novembre 2024**

## MARCHÉ de NOËL du ROTARY

**Centre Socioculturel la Croix des Ouches**

### DOCUMENT DE RESERVATION DE VOTRE TABLE

**A envoyer à**

**ROTARY CLUB de MAISONS-ALFORT**

**Cabinet du Docteur MIMOUN**

21, avenue Gambetta, 94700 MAISONS-ALFORT

**Ou à déposer :**

- auprès du **Cabinet du Docteur. MIMOUN**, 21 avenue Gambetta, Maisons-Alfort.

#### **NE PAS OUBLIER LES ELEMENTS CI-DESSOUS LORS DE VOTRE ENVOI ou DEPOT DE DOSSIER :**

- 1) Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- 2) Photocopie d'une attestation de domicile (facture EDF ou de téléphone) ;
- 3) **une enveloppe timbrée à votre adresse** ;
- 4) Votre règlement par chèque à l'ordre du Rotary ou en espèces (le chèque devra être au même nom que la réservation) ;
- 5) Pour les professionnels, joindre une photocopie de la Carte professionnelle ;

Particulier :

(à remplir de votre main)

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° :

Rue :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Mobile :

Nombre de Tables :

1 table de  
1 m 20

Montant :

40.00 €  
la table

Date :

et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour les particuliers :

Je reconnais sur l'honneur, en m'inscrivant à cette manifestation, **avoir lu le règlement** et ne pas avoir participé à plus de 2 marchés de Noël depuis le début de l'année (Art. R 321-9 du Code Pénal).  
Toute fausse déclaration pourrait entraîner des poursuites pénales à mon égard.

Précisions pour votre réservation :

# ROTARY CLUB INTERNATIONAL

MAISONS-ALFORT - Val de Marne – France  
District N°1770 - Club N°11377



**Samedi 30 novembre 2024**

## MARCHÉ de NOËL du ROTARY

**Dans le Centre Socioculturel la Croix des Ouches**

**33 avenue de la République - 94700 Maisons-Alfort**

### RÈGLEMENT INTERNE DE LA MANIFESTATION DU 30 novembre 2024

- 1) Le marché de Noël est organisé par le Rotary Club de Maisons-Alfort, Créteil. Il se déroulera le samedi 30 novembre 2024 de 10 heures à 18 heures dans l'espace socio culturel de la Croix des Ouches, 33 avenue de la République 94700 Maisons-Alfort.
- 2) L'installation des exposants aura lieu le samedi 30 novembre 2024 entre 8 heures et 9h30.
- 3) L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- 4) Il n'est pas autorisé aux particuliers de vendre des produits alimentaires quels qu'ils soient.
- 5) La vente des produits alimentaires au poids (denrées en vrac) est interdite.
- 6) La manifestation est réservée aux artisans, commerçants, artistes indépendants, producteurs et associations qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché et en rapport avec l'esprit de Noël (gastronomie, décoration, jeux, accessoires, bijoux de création, idées de cadeaux, peintures sur toiles, aquarelles, etc.).
- 7) Tout exposant professionnel est tenu d'être en possession de sa carte professionnelle et de son KBIS.
- 8) Toute inscription engage son souscripteur en cas de fausse déclaration à des problèmes éventuels.
- 9) Un « code couleur » pour les nappes de présentation des tables est demandé, soit rouge, soit vert, soit blanc, soit doré, soit argenté.
- 10) En s'inscrivant, l'exposant s'engage à prendre connaissance du présent règlement du Marché de Noël, dégageant ainsi les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile ou administrative quant à sa participation et à ne pas enfreindre les interdictions (pas de propagande politique ou de quelque nature que ce soit par voie d'affichage, de tract ou de quête).
- 11) Droit à l'image : Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des prises de vues de leur stand, ni à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à cette manifestation.
- 12) **Toute réservation ne sera prise en compte qu'après fourniture des pièces administratives et du paiement.**
- 13) Chaque emplacement se compose d'une table de 1 m 20 minimum ou plus, selon votre commande.
- 14) Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement.

- 15) Toute place non occupée à partir de 9 heures ne sera en aucun cas remboursée. Une fois l'inscription enregistrée, pour tout désistement jusqu'à huit jours calendaires avant le Marché de Noël, il sera retenu 10€ pour les frais d'inscription. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- 16) Aucune inscription ne pourra être prise le jour de la manifestation.
- 17) L'organisateur assurera la fourniture de l'électricité mais chaque exposant devra prévoir ses rallonges ou multiprises, sous réserve de respecter les normes de sécurité.
- 18) La diffusion de musique à l'intérieur du stand est interdite. Une animation musicale est prévue par l'organisateur.
- 19) Par mesure de sécurité, aucun appareil au gaz n'est autorisé pour les exposants dans les salles ainsi que l'ajout de matériel (parasol, barnums, etc.)
- 20) Le non-respect du règlement pourra entraîner l'annulation pure et simple de l'installation sans bénéficier d'un quelconque remboursement. L'exposant dans ce cas sera prié de remballer immédiatement sa marchandise pour le bon déroulement de la manifestation.
- 21) Par mesure de sécurité, ne seront autorisés que les animaux accompagnants des personnes en situation de handicap.
- 22) Quelques jours avant la manifestation, un numéro d'emplacement vous sera attribué. À votre arrivée, votre numéro d'emplacement devra être présenté aux organisateurs, et ensuite mis en évidence sur votre stand. Le marquage sur la table de votre emplacement devra rester visible. L'attribution des places se fera dans la semaine précédant le jour du Marché de Noël. Il est inutile d'appeler avant.
- 23) L'organisateur se réserve le droit de refuser toute installation qui pourrait ne pas être en accord avec le règlement ou toute personne s'étant faite remarquée lors des précédentes manifestations du Rotary Club.
- 24) La profondeur des stands installés ne devra pas excéder 1 mètre 50 cm pour des raisons de sécurité.
- 25) La réservation minimum est de 1 table au prix de 40 € la table (soit 40€ minimum).
- 26) À **18 heures : fin de la manifestation**, les emplacements devront être laissés aussi propres que trouvés lors de l'arrivée **Plus aucun objet ne devra rester sur place (emballages ou invendus). Afin de ramener vos déchets, vous devez prévoir vos sacs-poubelles.**
- 27) Le présent règlement doit être accepté dans son intégralité et **conservé sur soi lors de la manifestation** dans le cas d'un contrôle.

Le     /     /2024

Signature et mention « lu et approuvé »